

## L'incitation à l'investissement, quoi de neuf ? (2-3 et 4 novembre 2017)

La gravité des crises multiples que traverse la Tunisie et la rareté des investissements, notamment depuis la révolution, revitalisent les débats sur les politiques d'investissement. Les pouvoirs publics ont engagé un processus de « réforme » du cadre juridique en vue de relancer l'activité économique : une nouvelle loi sur la concurrence et les prix, une nouvelle loi sur le partenariat public-privé, une nouvelle loi sur les procédures collectives, une nouvelle loi sur les banques et les établissements financiers, une nouvelle loi sur les investissements et une nouvelle loi sur les avantages fiscaux. Une conférence internationale « Tunisia 2020 » a été organisée pour attirer les investissements.

La refonte du cadre juridique régissant l'investissement, notamment la loi 30 septembre 2016 et ses décrets d'application, se veut ambitieuse en se fixant de nouveaux objectifs orientés vers les investissements à forte valeur ajoutée et à forte employabilité d'une part, et en portant un souffle supplémentaire de libéralisme par la suppression de nombreuses autorisations administratives et le renforcement des garanties aux investisseurs nationaux et étrangers. En même temps, la loi du 14 février 2017 relative à la révision des avantages fiscaux semble concilier l'incontournable objectif d'incitation aux investissements et la nécessité de « rationaliser » les avantages fiscaux dont le coût est de plus en plus insoutenable et inacceptable. La situation de plus en plus difficile des finances publiques et la surveillance extérieure des mesures fiscales attractives rendent problématiques les incitations fiscales.

Cependant les incitations généreuses ne suffisent pas à promouvoir l'investissement. Les contraintes endogènes et exogènes neutralisent les mesures incitatives : l'instabilité politique et sociale, même si elle est contenue, fait perdurer des doutes sur le climat des affaires. L'impatience des catégories fragiles, le déséquilibre du développement régional et l'augmentation du taux de chômage, notamment des diplômés, constituent une sorte de cercle vicieux. L'aggravation du déficit budgétaire et du taux d'endettement public d'un côté et à la modicité du budget alloué aux dépenses de développement par rapport à celui alloué aux dépenses de fonctionnement d'un autre côté, empêchent les politiques publiques d'enclencher une croissance durable. Pour financer l'économie tunisienne, les bailleurs de fonds exigent des réformes plus radicales et très mal acceptées par les syndicats qui sont devenus des acteurs incontournables. Ainsi, l'équation à résoudre dépasse la simple édicton du cadre juridique même si ce dernier reste particulièrement important.

C'est à l'étude de cette problématique que le **Centre d'Etudes Fiscales** de la Faculté de Droit de Sfax, se propose de réunir, en collaboration avec la section de Sfax de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises et l'Université Paris-Est-Créteil et avec l'appui de la Fondation Hans Seidel des spécialistes, des décideurs et des opérateurs économiques appartenant aux deux rives de la méditerranée pour confronter les expériences de différents pays et pour tirer les enseignements qu'impose, au-delà de la standardisation du droit des investissements, l'impératif du décollage économique de la Tunisie.



Université de Sfax  
Faculté de Droit de Sfax  
Centre d'Etudes Fiscales



En collaboration avec :

L'Université Paris-Est Créteil Val de Marne



L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (Section Sfax)



Organisent le 11<sup>ème</sup> colloque International

Portant sur :

# L'incitation à l'investissement, quoi de neuf ?



Les 2, 3 et 4 Novembre 2017 à l'hôtel Golden Tulip - Sfax

Avec l'appui de :

La Fondation Allemande Hanns Seidel



Partenaires



Société « Or liquide » Huile d'olive et Jardins de BABYLONE

## 1<sup>ère</sup> Journée : Jeudi le 2 novembre 2017

### Le matin :

- 8h30:** Allocutions d'ouverture, par  
-**Mr Noomen REKIK, Doyen de la Faculté de Droit de Sfax**  
-**Représentant de la fondation Hanns Seidel**  
-**Représentant de l'IACE (Section SFAX)**

Rapport introductif, **Mr Néji BACCOUCHE**, Professeur à la Faculté de Droit de Sfax.

### I - Les déterminants de la politique de l'investissement

**1<sup>ère</sup> séance:** Modérateur, **Mr Mohamed MAHFOUDH**, Professeur à la Faculté de Droit de Sfax.

- 9h30:** Liberté d'investissement, quoi de neuf ? **Mr Mohamed KOSENTINI**, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Sfax.
- 9h45:** La politique incitative en Tunisie, les contraintes, **Mm Saoussen JAMMOUSSI AZAIEZ**, Maître assistante à l'IHEC de Sfax.
- 10h00:** L'incitation à investir en Algérie : les seuils d'éligibilité aux avantages et la simplification des procédures, **Mr Abdelmajid YANAT**, Maître de Conférences à la Faculté de Droit d'Alger.
- 10h15:** Pause café.

**2<sup>ème</sup> séance:** Modérateur, **Mr Mohamed KOSENTINI**, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Sfax.

- 10h30:** Incitation à l'investissement, coût et efficacité, **Cas des IDE au Maroc, Mr Hassen ELARFI**, Professeur à l'université Mohamed V, Rabat.
- 10h45:** Les déterminants commerciaux multilatéraux et incitation aux investissements, **Mr Bassem KARRAY**, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Sfax.
- 11h00:** L'investissement en Tunisie et droit de l'union, **Mr Francesco MARTUCCI**, Professeur à l'Université Panthéon-Assas, Paris II.
- 11h15:** Fiscalité des investissements en droit de l'union européenne, **Mr Alexandre Maitrot DE LAMOTTE**, Professeur à l'université Paris-Est Créteil.
- 11h30:** Débat.

### L'après-midi

### II Diversité des incitations à l'investissement

**3<sup>ème</sup> séance:** Modérateur, **Mr Alexandre Maitrot DE LAMOTTE**, Professeur à l'université Paris-Est Créteil.

- 15h00:** Le débat fiscal en France lors de l'institution du crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE): incitations ou mesures pérennes, **Mr Pierre BELTRAME**, Professeur émérite à la Faculté de Droit et de Sciences Politiques de l'Université d'Aix Marseille.
- 15h15:** L'incitation fiscale au développement régional en Tunisie, **Mm Nawel FENDRI**, Assistante à l'IHEC de Sfax.
- 15h30:** Les incitations dans le domaine du développement agricole, **Mr Sami KRAIEM**, Maître assistant à la faculté de Droit de Sfax.
- 15h45:** Pause café.

**4<sup>ème</sup> séance:** Modérateur, **Mr Mokhtar HAMMEMI**, Président de l'instance générale de la prospection et de l'accompagnement du processus de la décentralisation.

- 16h00:** La réforme des dotations de l'Etat aux collectivités locales et l'investissement local, **Mr Guy GILBERT**, Professeur émérite ENS de Paris Saclay.
- 16h15:** Incitations à l'investissement et collectivités, **Mm. Aida KTATA**, Assistante à la Faculté de Droit de Sfax.
- 16h30:** Les contrats de plan Etat-Régions, quelles leçons pour le développement et l'investissement ?, **Mr Marc LEROY**, Professeur à l'université de Reims.
- 16h45:** Débat.

## 2<sup>ème</sup> Journée : Vendredi, le 03 novembre 2017

### Le matin :

**5<sup>ème</sup> séance:** Modérateur, **Mr Sami BOSTANJI**, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis.

- 9h00:** Les entreprises en difficulté économique à l'épreuve de la nouvelle législation sur l'investissement et les avantages fiscaux, **Mm Najet BRAHMI**, Professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis, présidente de la Chambre de Tunis pour l'arbitrage.
- 9h15:** L'incitation à l'emploi, **Mr Nouri MZID**, Professeur à la Faculté de Droit de Sfax.
- 9h30** L'investissement vert, **Mm Afef HAMMEMI MARRAKCHI**, Maître de conférences à la Faculté de Droit de Sfax.
- 9h45:** Les garanties offertes par les traités de protection des investissements signés par la Tunisie: un outil d'incitation?, **Mr Arnaud DE NANTEUIL**, Professeur à l'Université Paris Est Créteil.
- 10h00:** Pause café.
- 10h15:** Incitations des entreprises exportatrices, quoi de neuf ?, **Mr Fayez CHOYAKH**, Expert comptable.
- 10h30:** Régime fiscal des entreprises nouvellement créées, **Mr Bernard PLAGNET**, Professeur à la Faculté de Droit de Toulouse.
- 10h45:** Débat

### L'après-midi

Visite culturelle

## 3<sup>ème</sup> Journée : Samedi le 04 novembre 2017

### III - La gouvernance de l'investissement

**6<sup>ème</sup> séance:** Modérateur, **Mr Néji BACCOUCHE**, Professeur à la Faculté de Droit de Sfax.

- 9h00:** Gouvernance politique de l'investissement, **Mr Gilbert ORSONI**, Doyen honoraire de la faculté de Droit et des Sciences Politiques Aix Marseille.
- IV - Gestion des conflits en matière d'investissement**
- 9h15:** Le règlement des différends d'après la nouvelle loi sur l'investissement **Mm Sameh KOUBAA**, Assistante à la Faculté de Droit de Sfax.
- 9h30:** L'arbitrage international, **Mr Sami BOSTANJI**, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis.
- 9h45:** Pause café.
- 10h00:** Le règlement des litiges en matière d'investissement dans le contexte euro tunisien, **Mr Nicolas LIGNEUL**, Maître de conférences (HDR) en droit public à l'université Paris-Est Créteil.
- 10h15:** Débat.
- 11h00:** Rapport de synthèse, **Mr Ahmed ESSOUSSI**, Professeur à la Faculté de Droit de Sousse.
- 11h30:** Clôture.